

Compléter le volet médical

Conforme au dossier unique national réglementaire, il n'est **accessible qu'aux médecins**.

Le remplissage vous permet d'indiquer les éléments médicaux qui auront une incidence sur la possibilité d'admission dans certains EHPAD, EHPA, USLD... Il remplace le certificat papier.

Compléter le volet autonomie

Accessible aux professionnels de santé autorisés, non médecins et médecins.

Vous pouvez remplir ou vérifier la grille d'autonomie (décret AGGIR 2008-821).

Enregistrer et valider

 **Sauvegarder** vous permet d'enregistrer le dossier et d'y revenir.

 **Valider** dès que le volet médical est complètement renseigné.

 **Pièces jointes** vous donne la possibilité de joindre des documents complémentaires (*ordonnances, courriers de votre patient*).

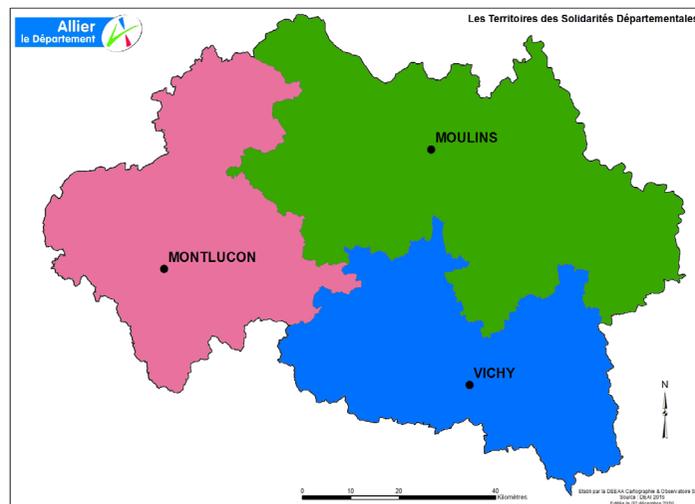
Assistance aux médecins

Contactez les Pilotes MAIA au Conseil Départemental de l'Allier.

En cas de problèmes de connexion :

<https://www.sante-ra.fr/contact>

Contacts utiles pour vous renseigner



Services du Département de l'Allier

Antenne de Montluçon
11 rue Desaix
03100 Montluçon
Tél. : 04 70 34 15 00

Antenne de Moulins
Rue Aristide-Briand
03400 Yzeure
Tél. : 04 70 34 15 70

Antenne de Vichy
71 allée des ailes
03200 Vichy
Tél. : 04 70 34 15 50

ViaTrajectoire
Une orientation personnalisée

A L L I E R



Rechercher une maison de retraite sur mesure et s'inscrire sur internet



ViaTrajectoire, site choisi par le Département de l'Allier et l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, pour la gestion de votre dossier d'admission en maison de retraite.

Un service public gratuit, confidentiel et sécurisé



Un dossier partagé



Vous recherchez une maison de retraite, un hébergement temporaire ou un accueil de jour pour vous ou pour une personne de votre entourage ?

Avec ViaTrajectoire, effectuez votre démarche en toute confiance. Grâce à ce nouveau site internet sécurisé, vos demandes d'admission sont simplifiées.

Vous ou votre entourage :

- ▶ créez et complétez votre dossier
- ▶ envoyez vos demandes d'admission
- ▶ recevez un email dès qu'un établissement répond à vos demandes



Médecin traitant

- ▶ complète et valide le volet médical et autonomie



Établissement d'accueil
EHPAD
EHPA
USLD

- ▶ reçoit les demandes par internet
- ▶ contacte le demandeur dès qu'une place se libère



Médecin hospitalier

- ▶ complète le volet médical et autonomie en cas d'hospitalisation

CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés
CPS : Carte de professionnel de santé
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
USLD : Unité de soins longue durée
EHPA : Établissement d'hébergement pour personnes âgées

Comment ça marche ?

1) Rendez vous sur le site : www.viatrajectoire.fr
Entrez dans l'espace « **PARTICULIER** ».

2) Munissez-vous de votre **carte vitale**, de votre **avis d'imposition** et d'une **adresse email** (la vôtre ou celle d'un proche ; elle permettra de suivre l'avancement du dossier).

Conservez votre numéro de dossier et mot de passe.
Ils vous seront demandés pour chaque connexion :

N° dossier : _____

Mot de passe : _____

3) Suivez pas à pas l'aide en ligne afin de compléter votre dossier. Sélectionner les établissements qui vous conviennent.

4) Renseignez votre médecin traitant afin qu'il complète le volet médical et le volet autonomie. Prenez rendez-vous avec lui et remettez-lui la partie détachable ci-contre.

5) Une fois votre dossier complet, envoyez vos demandes (onglet « contacter les établissements »).

6) Suivez l'avancement de votre dossier grâce aux alertes emails ou en vous connectant sur

www.viatrajectoire.fr

A L L I E R

Volet réservé au médecin traitant

Un de vos patients vous sollicite pour son dossier d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées. Ceci nécessite une intervention de votre part pour compléter le **volet médical et le volet autonomie** sur le site ViaTrajectoire (*service public, gratuit, confidentiel, sécurisé, validé par la CNIL*).



Comment ça marche ?

- rendez-vous sur www.viatrajectoire.fr ;
- introduisez votre carte CPS dans votre lecteur ;
- cliquez sur « **MÉDECIN LIBÉRAL** » ;
- renseignez votre adresse email lors de la première connexion ;
- sélectionnez la ligne correspondant au dossier de votre patient ;
- complétez le volet médical et le volet autonomie puis validez.

Le saviez-vous ? Si vous utilisez déjà MonSisra*, vous pouvez accéder directement à ViaTrajectoire à partir de l'onglet « Mon Portail ».

*MonSisra = application de messagerie MSSanté régionale.
Plus d'information : contactez le GCS SIMPA au 04 73 31 41 88.

Tableau de bord « Mes patients »

Il vous donne accès au dossier de vos patients. Vous pouvez suivre leur avancement et au besoin rechercher des établissements et envoyer les demandes.

